

Semaine de la Dénutrition du 7 au 14 novembre 2023

**Sur 2 millions de patients dénutris en France,
50 000 patients bénéficient d'une nutrition artificielle à domicile :
Les Prestataires de Santé à Domicile s'inquiètent de ne pouvoir maintenir
leurs activités face à l'inflation**

Paris, le 7 novembre 2023 – Les prestataires de santé à domicile sont les seuls professionnels à assurer l'accompagnement des patients nécessitant une alimentation artificielle à leur domicile, sur tous les territoires, même les plus isolés. Livraison des aliments spécifiques, mise à disposition des dispositifs médicaux, coordination des soins, suivi et accompagnement de proximité, les PSAD ont un rôle central dans la chaîne de soins et de lutte contre la dénutrition sévère.

En cette Semaine de la Dénutrition qui se tient du 7 au 14 novembre 2023, la profession s'inquiète.

Avec l'inflation, c'est une augmentation de + 14% des charges par tournée qui impacte les professionnels. Et si l'alimentation connaît une inflation record, les montants de prise en charge de l'alimentation artificielle quant à eux, ne sont pas revalorisés.

Comment les Petites et Moyennes Entreprises de prestations de santé à domicile peuvent-elles garantir la continuité de la nutrition à domicile pour 50 000 patients en dénutrition sévère chaque année, malgré les défis de l'inflation et des baisses tarifaires ?

50 000 patients en situation de dénutrition sévère chaque année, 1 000 diététiciens engagés : les PSAD, en première ligne de la nutrition artificielle



Chaque année, les Prestataires de santé à domicile prennent en charge la livraison des aliments, l'installation et la maintenance des dispositifs médicaux indispensables à la nutrition artificielle au domicile de plus de 50 000 personnes. Personnes fragiles, souvent âgées et handicapées, souvent isolées et vulnérables, les patients bénéficiant de nutrition entérale (administrée par une sonde insérée dans le tube digestif pour fournir les nutriments nécessaires) ou parentérale (par voie sanguine) à domicile ont un besoin vital d'un accompagnement et de soins quotidiens pour s'alimenter.

Les prestataires de santé à domicile (PSAD) sont donc un maillon essentiel du système de soins des patients sévèrement dénutris.

Mais le champ d'action des PSAD s'étend bien au-delà de la simple livraison de nutriments et du matériel médical associé : ils assurent un suivi continu et personnalisé des patients, avec une particularité notable : le nombre de diététiciens présents dans les équipes. En effet les entreprises de prestation de santé à domicile emploient plus de 1000 diététiciens ; ils sont ainsi parmi les principaux employeurs de diététiciens en France.

Ces experts en nutrition jouent un rôle vital auprès des patients nécessitant une nutrition artificielle, tout particulièrement dans les territoires les plus reculés, où ils sont les seuls à accompagner les patients au quotidien dans ce domaine.

Cependant aujourd'hui la profession n'est pas épargnée par le contexte inflationniste et s'en trouve sérieusement menacée.

Plébiscitée par les patients, et les professionnels de santé, la prise en charge de la nutrition artificielle à domicile fait face à de nombreux défis, notamment en raison de l'inflation.

14% d'augmentation des charges pour les professionnels : l'urgence de soutenir un métier essentiel

Au cours des 24 derniers mois, le coût d'une tournée pour assurer le suivi et l'accompagnement des patients bénéficiant d'une nutrition artificielle a connu une explosion de 14%.

Une tournée moyenne compte 13 livraisons à effectuer, sur environ 300 km. Entre la hausse des prix des carburants (+21%), des véhicules (+15%), mais aussi l'augmentation des salaires des intervenants médico-techniques (+10%), et du traitement global des commandes (+15%), les charges reposant sur les Prestataires de santé à domicile ont augmenté de 14% en moyenne.

Cette situation est particulièrement préoccupante dans les secteurs reculés, où les coûts d'exploitation peuvent être plus élevés en raison de la distance à parcourir pour atteindre les patients. Or, les montants de prise en charge des nutriments et des prestations associées n'ont pas été revalorisés depuis plus de 10 ans et continuent même à subir des baisses.

Si ces coûts et ces augmentations ne sont pas pris en compte et si les tarifs ne sont pas revalorisés rapidement, certaines entreprises ou associations pourraient se retrouver dans l'impossibilité de continuer à desservir tous ces territoires, mettant ainsi en danger l'accès aux soins de santé à domicile pour de nombreux patients. Evidemment, les plus isolés et les plus fragiles seraient les premiers concernés...

Face à cette situation, les PSAD tirent la sonnette d'alarme et alertent les pouvoirs publics sur leurs difficultés à faire face au contexte économique actuel.

« La nutrition à domicile est d'une importance capitale pour de nombreux patients, mais elle est désormais menacée par les mesures du PLFSS 2024 qui ne tiennent pas compte de l'inflation et des coûts croissants. Cette situation met en péril la pérennité de la profession des prestataires de santé à domicile, affectant la qualité des soins à domicile. Nous redoutons d'arriver à une situation de non-retour où nous serions dans l'obligation de trier les patients, de limiter nos tournées, de privilégier certains territoires à d'autres... Nous nous y refusons, et nous appelons à la revalorisation des tarifs de nos prestations pour maintenir l'égalité d'accès à la santé pour tous. »

déclare Didier Daoulas, Président de l'Upsadi

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est une organisation de prestataires de santé à domicile (PSAD) ; elle a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 3,5 millions de patients grâce à quelques 3 000 agences implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 35 000 salariés dont 5 000 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...), et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

Contact Presse : Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47